

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 25 mars 2016.

Présents : 10

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars deux mil seize, s'est réuni à la mairie en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Étaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Guy ANDRÉ, M. Jean-Frédéric CROSNIER, Mme Michèle RIPOCHE, Mme Morgane DECOURTIL, M. Julien TROUSSIER, Mme Irène LANDRE, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme Marie-France JANNEAU, M. Jean-Pierre VINCENT,

Absents excusés : M. Benjamin SCHWARZ, M. Michel BOIN, M. Florent BIGNON.

Absents : Mme Christine VELLA, M. Erick GAROT.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente.

Secrétaire de séance : Morgane DECOURTIL.

1. MODIFICATION DU TARIF « GARDERIE ».

M. Julien informe le Conseil Municipal que le tarif de la garderie n'a pas été modifié depuis sa création. Afin de permettre la continuité du bon fonctionnement de ce service, le maire propose l'augmentation du tarif de la garderie du matin et du soir.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide, à l'unanimité,

D'établir le tarif de la garderie à 2€20 le matin et 2€20 le soir, applicable à partir de la rentrée de septembre 2016.

2. CRÉATION DE TARIFS POUR LE TRANSPORT PAR CAR LE MERCREDI VERS LE POLE ENFANCE JEUNESSE DE COURVILLE SUR EURE.

Le maire informe le Conseil Municipal que le transport qui s'effectue le mercredi après-midi pour emmener les enfants inscrits au Pôle Enfance Jeunesse de Courville sur Eure est gratuit pour les familles. Les coûts de transport étant à la charge de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est comptabilisé dans les frais de notre commune en ce qui concerne les Activités Périscolaires.

Dans l'état actuel des finances de la Commune, il serait souhaitable que les familles participent à ces frais.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide, à l'unanimité,

De fixer le tarif à 1 € par enfant et par trajet à partir de la rentrée de septembre 2016. La facturation se fera deux fois par an de septembre à février et de mars à juin.

La surveillance d'une demi-heure par notre agent ne sera pas facturée aux familles.

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2015.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Michèle RIPOCHE, 4ème adjointe, chargée des finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Guy ANDRÉ a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Jean-Luc JULIEN, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Guy ANDRÉ pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité
le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :**

**COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS COMMUNE EAU et ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE LANDELLESANNEE 2015**

A. BUDGET COMMUNE :

	RECETTES		DEPENSES		RESULTAT CLOTURE 2015		RESULTAT 2014		RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	385 465.55	-	345 401.01	=	40 064.54	+	(195 477.75-9005.48) 186 472.27	=	226 536.81
INVESTISSEMENT	29 067.35	-	79 746.33	=	-50 578.98	+	-9 005.48	=	-59 684.46
TOTAL									166 852.35

AFFECTATION DE RESULTAT 2015 – BUDGET COMMUNE

Considérant le résultat du compte administratif de l'année 2015 dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 226 536.81 euros et le déficit d'investissement à 59 684.46 euros

Propose d'affecter 166 852.35€ au compte 002 à l'excédent reporté en fonctionnement et 59 684.46€ au compte 001 au déficit en investissement.

B. BUDGET EAU :

	RECETTES		DEPENSES		RESULTAT CLOTURE 2015		RESULTAT 2014		RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	163 394.44	-	138 911.26	=	24 483.18	+	78 715.37	=	103 198.55
INVESTISSEMENT	110 694.73	-	108 590.11	=	2104.62	+	-2 622.96	=	-518.34
TOTAL									102 680.21

AFFECTATION DE RESULTAT 2015 – BUDGET EAU

Considérant le résultat du compte administratif de l'année 2015 dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 103 198.55 euros et le déficit d'investissement à 518.34 euros

propose d'affecter 102 669.21€ au compte 002 à l'excédent reporté en fonctionnement et 518.34€ au compte 001 au déficit reporté en investissement

C. BUDGET ASSAINISSEMENT :

	RECETTES		DEPENSES		RESULTAT CLOTURE 2015		RESULTAT 2014		RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	36 593.90	-	13 102.63	=	23 491.27	+	44 964.89	=	68 456.16
INVESTISSEMENT	102 006.13	-	294 969.52	=	-192 963.39	+	137 006.17	=	-55 957.22
TOTAL									12 498.94
Reste à Réaliser	173 700		117 577.97						

AFFECTATION DE RESULTAT 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant le résultat du compte administratif de l'année 2015 dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 68 456.16 euros et le déficit d'investissement à 55 957.22 euros et le montant des restes à réaliser 173 700€ en dépenses et 117 577.97€ en recettes.

Propose d'affecter 68 456.16€ au compte 002 à l'excédent reporté en fonctionnement et pas d'affectation au compte 001 à l'excédent reporté en investissement car les restes à réaliser s'équilibrent.

4. Vote des Comptes de Gestion 2015 de la Trésorerie de Courville sur Eure.

Michèle RIPOCHE, 4^{ème} adjointe, chargée des finances, expose au Conseil Municipal les chiffres du Compte de Gestion 2015 de la Trésorerie et annonce la concordance avec le Compte Administratif 2015, pour les trois budgets de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

le Compte de Gestion 2015 de la Trésorerie de Courville sur Eure.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Les taux en vigueur en 2015 sont :

- Taxe d'habitation : **10%**,
- Taxe du foncier bâti : **20.30%**
- Taxe du foncier non bâti : **28.85%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2016.

6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

A. Budget Principal – Budget Primitif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 16 (dont trois pouvoirs) Présent : 10

Voix contre : 0

Votant : 13 (dont trois pouvoirs)

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	527 836.35
Recettes	527 836.35
INVESTISSEMENT	
Dépenses	296 884.46
Recettes	296 884.46

B. Budget Assainissement – Budget Primitif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 16 (dont trois pouvoirs) Présent : 10

Voix contre : 0

Votant : 13 (dont trois pouvoirs)

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépense	104 795.16
Recette	104 795.16
INVESTISSEMENT	
Dépense	1 118 601.19
Recette	1 118 601.19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 16 (dont trois pouvoirs) Présent : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

Votant : 13 (dont trois pouvoirs)

Adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	158 293.81
Recettes	158 293.81
INVESTISSEMENT	
Dépenses	32 142.94
Recettes	32 142.94

7. MODIFICATION DES HEURES D'UN AGENT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Le maire informe les Conseillers Municipaux que les heures du poste d'Isabelle MARTIN, agent technique de 2^{ème} classe, doivent être réduites suite au recalcul de son tableau horaire hebdomadaire.

Son poste devrait passer de 22h75/35^{ème} à 19h50/35^{ème}. Afin de régulariser le trop perçu, les Indemnités d'Administration et de Technicité (I.A.T.) ne lui seront pas versées en décembre 2016.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a été saisi en date du 25/02/2016. Il s'est réuni le 24/03/2016 et a donné un avis favorable sous le n° *****.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité,

de modifier la durée de service hebdomadaire du poste d'Agent Technique de 2^{ème} classe, en passant de 22h75/35^{ème} à 19h50/35^{ème} à partir du 01/04/2016.

8. DIVERS

City Stade :

Le maire informe les Conseillers Municipaux qu'une demande de proposition d'emprunts sur 5, 7 et 9 ans concernant le projet City Stade a été faite. La Caisse d'Epargne a fait les meilleures offres. Le maire demande aux Conseillers Municipaux leur avis sur la durée la mieux adaptée pour ce financement.

Les Conseillers Municipaux après divers échanges ont opté pour une durée d'emprunt de 9 ans.

Réunion avec la Gendarmerie de Courville sur Eure :

Le maire informe les Conseillers Municipaux concernant la réunion avec la gendarmerie de Courville sur Eure. Les cambriolages sont en net recul, 10 en 2015 contre 15 en 2014, à contrario, les infractions « véhicules » sont en hausse. La mise en place d'un système de participation citoyenne est souhaitée. Le principe est de sensibiliser les citoyens aux infractions et modifications de leur environnement et entourage afin d'avertir les forces de l'ordre de tous changements susceptibles de mobiliser leur intervention.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal :

Clôture de la réunion du Conseil Municipal, **le 31 mars 2016 à vingt-trois heures trente,**

Le maire,

Jean-Luc JULIEN